

<p>Circonscription Arcachon Nord</p>  <p>académie Bordeaux</p> <p>direction des services départementaux de l'éducation nationale Gironde</p> <p>éducation nationale</p>	<p>École Élémentaire Lou Pin Bert 8 chemin du Mougnet 33114 Le Barp</p> <p>ce.0333176y@ac-bordeaux.fr 05 57 71 55 05</p>  <p>Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</p>
<p>Procès-Verbal Conseil d'École n°1 du 17/10/2019 Début de séance à 18H00</p>	

Présents :

<i>Président du conseil d'école</i>	Mme FAVIER-LAFAYE (Directrice)
<i>Équipe enseignante :</i>	Mme ATIA (excusée) - Mme CHAMPAGNE - Mme LAURENT- Mme VELISKA - Mme LE GALLO VAN MOERE- Mme HERAUD - Mme VANEL - Mme DUPUY
<i>DSDEN</i>	Pas nommé
<i>Représentant parents FCPE :</i>	Mme QUERREC
<i>Représentants de la Mairie :</i>	Mr BOUVRON, Adjoint Commission Urbanisme Mme SAVIGNY, adjointe au Maire

Secrétaires de séance

Mme LE GALLO VAN MOERE et Mme VELISKA

Validation du PV du 18/06/2019

Le PV a été validé par l'ensemble du conseil d'école

1. FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE

Équipe de l'école – Répartition des effectifs sur la rentrée 2019

Équipe enseignante	niveau	Nombre d'élèves
Mme LE GALLO VAN MOERE	CP	26
Mme HERAUD	CP	26
Mme CHAMPAGNE	CE1	26
Mme LAURENT	CE1-CE2	12-12
Mmes FAVIER-LAFAYE – AIME	CE2	25
Mmes ATIA – BODIER	CM1-CM2	16-13
Mme VELISKA	CM1-CM2	16-13
Mme VANEL	CM1-CM2	16-13
		214

Prévisions 2020-2021 : 47 CP – 52 CE1 – 38 CE2 – 37 CM1 – 48 CM2= 222 élèves

Élections des parents d'élèves

% de votants en octobre 2016 : 57,35 %

% de votants en octobre 2017 : 52,62 %

% de votants en octobre 2018 : 59,65%

% de votants en octobre 2019 : 63,28 %

Résultats des élections :

	titulaires		suppléants
8 sièges FCPE	1-Mme QUERREC 2-Mme MAILLAULT- CALAMY 3-Mme LEMAIRE 4-Mme CORNU	5-Mme ROMANIN 6-Mme DEFAYE 7-Mme CAZORLA 8-M ROMANIN	9-M CALAMY

Inspection de l'Éducation Nationale

L'Inspectrice de la Circonscription de Arcachon Nord est **Madame LALANNE**

Circonscription Arcachon Nord

12 rue Montesquieu

33380 BIGANOS

05 57 17 81 51

Toutes informations relatives aux programmes scolaires – au calendrier scolaire - à la vie de l'élève – aux écoles de la circonscription se trouvent sur le site internet de la DSDEN 33:

<http://www.ac-bordeaux.fr/>

Informations de l'école – Absences des élèves

Informations Vie de l'Ecole :

Les informations concernant la vie de l'école sont distribuées dans le cahier de liaison de l'élève.

Absence des élèves

Extrait du règlement intérieur de l'école :

« La fréquentation de l'école élémentaire et le respect du calendrier scolaire sont **obligatoires**. Toute absence ou retard doit être signalé par téléphone ou par mail le plus rapidement possible ; et à son retour en classe, dans le cas d'une absence, même d'une demi-journée, l'élève doit présenter un **justificatif écrit** à son enseignant. »

Les rendez-vous médicaux doivent être pris en dehors du temps scolaire.

Seuls les enfants qui nécessitent des soins extérieurs conventionnés par l'Education Nationale peuvent s'y rendre durant le temps scolaire.

Règlement intérieur-Charte de la laïcité

Lecture du règlement et de la charte.

Le règlement de l'école a été voté à l'unanimité par le conseil d'école.

Sécurité école-Exercice incendie-PPMS risques majeurs-PPMS intrusion attentat

Un **exercice incendie** a été effectué jeudi 26/09/2019 à 9h00 :

Évacuation effectuée en moins de 3 minutes.

PPMS risques majeurs (incendie, tempête...)

Un exercice de confinement se déroulera en février 2019 à l'école Lou Pin Bert (maternelle et élémentaire). Lors de cet exercice, les élèves se confineront dans la salle du centre d'accueil.

Un mot explicatif sur cet exercice de sécurité sera distribué aux parents ainsi que la fiche «les bons réflexes des familles à avoir en cas d'accident majeur».

PPMS attentat-intrusion

Cet exercice de sûreté qui aura lieu courant du mois de novembre 2019 permet de faire acquérir aux élèves de bons réflexes en cas d'intrusion de personnes étrangères malveillantes.

Lors de cet exercice, les élèves avec leur enseignante « s'enfuient » ou « se cachent » dans un lieu défini préalablement et apprennent à tenir le calme et le silence.

Suite à l'étude de notre PPMS par le service sûreté du rectorat de Bordeaux, des recommandations ont été proposées pour optimiser la sécurité de l'école. Un mail récapitulatif de toutes ces recommandations a été envoyé à la mairie de Le Barp.

Coopérative de l'école

Pour rappel, la coopérative de l'école est affiliée à l'OCCE.

L'Office Central de la Coopération à l'Ecole est une association nationale régie par la loi de 1901 et agréée par l'Éducation Nationale au titre des "associations éducatives complémentaires de l'enseignement public".

Les comptes de l'année scolaire 2019-2020 ont été validés par les parents élus de l'année scolaire dernière et par l'OCCE.

Solde octobre 2019 : 2150,17€

Cette année les mandataires sont : Mme Favier-Lafaye et Mme Le Gallo-Van Moere

Cet argent permettra l'achat :

- de petit matériel pour les classes,
- de livres pour la BCD,
- de goûters pour le cross,
- de matériel pour la cour de récréation : ballons, cordes, craies...

Toute l'équipe de l'école ainsi que les parents élus remercient tous les parents qui ont participé cette année en cotisant à la coopérative.

Mairie

- **Points sur les derniers achats et travaux de la mairie**
 - 1TBI classe 6 : installé
 - changement du mobilier de la classe 3 : réalisé.
- **Etat d'avancement des demandes des Conseils d'école précédents**
 - augmenter le stock de 3 notebooks de la classe mobile : noté au budget 2020
 - intégrer une barre de son pour les anciens TBI (classes 7 et 8) : en attente d'une réponse
 - jeux thermocollés pour la cour de récréation : annulé. Les jeux existants seront repeints avec de la résine blanche.
 - 3 coffres pour ranger matériel de sport et dégager le stock :noté au budget 2020
 - 1 sono à roulettes :noté au budget
 - 1 TBI :noté au budget 2020
 - changement du mobilier pour 1 classe :noté au budget 2020
 - 1 PC bureau de direction : en commande
 - 1 fauteuil à roulettes pour le bureau de direction :noté au budget 2020
 - 1 meuble casiers pour cartables dans le couloir classe 8: noté au budget 2020
- **Nouvelles demandes pour le budget 2021:**
 - 1 armoire classe 8
 - 1 meuble rangement pour le matériel informatique
 - 1 meuble à 30-32 casiers classe 7

2. COMMUNICATION

Communication parents-enseignants

A travers le cahier de liaison de leur enfant, les parents peuvent communiquer avec les enseignants : prises de rendez-vous...

Communication parents-directrice

Par le cahier de liaison, le téléphone ou par l'adresse mail de l'école

3. PROJETS ET VIE DE L'ECOLE

Projet Piscine

Cette année, les élèves de niveau CE1 et CM2 se rendent à la piscine de Salles.
Chaque élève bénéficiera de 13 à 14 séances de piscine.
Ces séances s'étaleront du 17/12/2019 au 09/06/2020

Après appel aux parents, en septembre 2019, des parents ont participé à la formation pour devenir IEB (intervenant extérieur bénévole). L'encadrement des séances de piscine par les IEB est obligatoire. Cette année, de nouveau, nous rencontrons des difficultés pour encadrer ces séances.

Les enseignantes remercient les parents qui se sont investis dans cette formation et qui aident à l'enseignement de la natation.

Projet Vélo

Un projet vélo avec les élèves de CE2 des classes de Mme Favier-Lafaye, Mme Laurent est en cours d'organisation.

L'objectif principal de ce projet est

- de maîtriser son vélo,
- de connaître les règles de la circulation routière,
- à travers la sortie vélo, de connaître sa commune

Pour cette activité, la réglementation de l'éducation nationale imposant un encadrement renforcé, 1 adulte pour 12 élèves.

L'école rappelle aux parents les dates de formation pour obtenir l'agrément IEB vélo:

- vendredi 08 novembre 2019-Lanton de 17h00 à 20h00
- vendredi 20 mars 2020-Taussat de 17h00 à 20h00
- vendredi 10 avril 2020 – Audenge de 17h00 à 20h00

Pour s'inscrire aux formations, les parents doivent informer la directrice de leur choix de date de formation et remplir le formulaire d'honorabilité qui sera envoyé à la DSDEN pour vérification du casier judiciaire.

Course longue

La course longue a eu lieu ce jeudi 17 octobre 2019. Pour ce projet, l'objectif des élèves est de courir sans s'arrêter sur un temps déterminé

6 min : CP

8 min : CE1-CE2

12 min : CM1-CM2

Bilan de cette manifestation sportive : positif. Projet qui sera reconduit l'année prochaine

Projet école 2016-2020

Objectifs :

Les 2 axes du projet d'école et leurs actions correspondantes sont les suivants :

- améliorer les parcours des élèves pour développer les poursuites d'études plus ambitieuses.
 - mettre en place des outils communs d'apprentissages : parcours culturel, classeur d'anglais noir, classeur maths français
 - programmations des compétences dans les 2 cycles
 - harmoniser les évaluations
- réduire les écarts de performances scolaires entre les publics et les territoires
 - développer le suivi des élèves à besoins particuliers
 - mettre en place les APC
 - mettre en place un tutorat entre les CP et les CM2
 - créer une véritable liaison CM2-6ème

Actions :

- Outils communs en anglais, en poésie, en Mathématiques et en Français du CE2 au CM2
- APC : centré sur la lecture. 1H/semaine lundi ou mardi
- **PEAC : Le Parcours d'Education Artistique et Culturelle** désigne le processus de sensibiliser les élèves à l'art et la culture. Il doit permettre aux élèves de rencontrer des œuvres, des artistes et de fréquenter des lieux culturels

➤ **19-20 : l'école s'est inscrite au projet artistique Caravelle de Marcheprime.**

Les classes de cycle 3 se rendront à un spectacle en novembre durant le temps scolaire :

Hors temps scolaire, les 3 classes du cycle 3 proposeront aux familles concernées un spectacle de la Caravelle.

La visite de la Caravelle est prévue : visite de la salle, des coulisses, de la régie...

Une rencontre/échange avec les artistes des spectacles sera organisée.

Les classes de cycle 2 se sont inscrites au festival « Bazar des mômes » de la Caravelle. Durant le temps scolaire, les classes se rendront à un spectacle courant printemps 2020 au Bateau Lyre, au Barp.

Une rencontre avec des artistes sera organisée pour les classes de Mme Laurent et Mme Favier-Lafaye

Les classes de CP se rendront également le lundi 25 novembre 2019, au Pin Galan à Mérignac pour le spectacle « Sérénade pour pianiste inachevé ».

- Mise en place du cahier du Parcours d' Education Artistique et Culturelle pour toute l'école

Devoirs Faits

« Devoirs Faits » est un dispositif organisé par l'Education nationale. C'est un temps dédié à la réalisation des devoirs.

Ce dispositif est pris en charge par des enseignants de l'école, les lundis et jeudis de 16h à 17h00, pour les élèves de CM1 et CM2.

Les enseignantes sont en attente de la validation du projet par l'inspection de la circonscription.

4. PARCOURS DE L'ELEVE

PPRE-PAP

Pour les élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages :

- **PPRE (programme personnalisé de réussite éducative) :**

« Ce programme concerne tous les élèves. Il consiste en un plan coordonné d'actions conçues pour répondre aux difficultés d'un élève, formalisé dans un document qui en précise les objectifs, les modalités, les échéances et les modes d'évaluation.

Il est élaboré par l'équipe pédagogique et discuté avec les parents. Il est également présenté à l'élève, qui doit en comprendre la finalité pour s'engager avec confiance dans le travail qui lui est demandé. »

- PAP (plan d'accompagnement personnalisé)

« Le plan d'accompagnement personnalisé permet à tout élève présentant des difficultés scolaires durables en raison d'un trouble des apprentissages de bénéficier d'aménagements et d'adaptations de nature pédagogique. »

« Il peut être proposé par le conseil d'école ou le conseil de classe. Le directeur ou le chef d'établissement doit alors recueillir l'accord de la famille. Il peut également être demandé par la famille.

Constat des troubles : il est fait par le médecin scolaire, au vu de l'examen qu'il réalise et, le cas échéant, des bilans psychologiques et paramédicaux réalisés.

Le médecin scolaire rend alors un avis sur la pertinence de la mise en place d'un plan d'accompagnement personnalisé au vu de la présence ou non d'un trouble des apprentissages. »

RASED

Psychologue Education Nationale : Intervention de Mme Agnès LACAM—VIGOUROUX :

*« À partir de l'analyse de la situation particulière d'un enfant, en liaison étroite avec la famille et les enseignants, la psychologue recherche des **solutions adaptées au sein de l'école ou à l'extérieur.** »*

Maitre G : intervention de Mme Nathalie FOUCHER :

« L'aide spécialisée apportée par le maitre G est à dominante rééducative et en particulier indiquée quand il faut faire évoluer les rapports de l'enfant aux exigences de l'école, instaurer ou restaurer son investissement dans les tâches scolaires. Elle a pour objet d'engager les élèves ou de les réintégrer dans un processus d'apprentissage dynamique. »

Mme FOUCHER prendra, dans un premier temps les élèves de maternelle, le jeudi matin.

Coordonnées de Mme LACAM-VIGOUROUX et de Mme FOUCHER : 05 56 88 29 63

Extrait du règlement intérieur :

« Tous les membres du RASED (psychologue scolaire - maître G) sont des personnels de l'Éducation Nationale. Ils travaillent en liaison permanente avec les enseignants et les parents. La psychologue scolaire effectue ponctuellement, sur autorisation des parents, des bilans selon les demandes et les nécessités de l'orientation. Toute action d'aide personnalisée avec le maître G est précédée d'une information aux parents. »

Questions des parents

Parking de l'école :

Est-ce que la Mairie pourrait mettre une délimitation entre les places en épi et les places latérales ?

Réponse de la Mairie : en étude.

Quelles mesures sont envisagées pour éliminer les souris dans les classes ?

Réponse de la Mairie : dératisation pendant les vacances de la Toussaint dans les locaux où il n'y a pas d'enfants.

Cour de récréation :

Le problème des frelons dans la cour de récréation a-t-il été réglé ?

Réponse de la Mairie : Dès qu'un nid de frelons est détecté, la mairie intervient très rapidement pour mandater une entreprise spécialisée dans la destruction.

Fin de séance 18h50

le 17/10/19

PV rédigé par Mme FAVIER-LAFAYE Mme LE GALLO Mme VELISKA